

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2019

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Mandat donné pour changer le siège social et l'adresse postale

Le présent mandat sollicité auprès de l'Assemblée générale a pour but de permettre au Comité directeur, sous réserve d'une décision de ce dernier, de modifier le siège social et l'adresse postale du CRE Bourgogne-Franche-Comté.

Hervé de LA SELLE
Président

